



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/41/PV.65

20 novembre 1986

FRANCAIS

---

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 65e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 11 novembre 1986, à 10 heures

Président :

M. FERM  
(Vice-Président)

(Suède)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14]

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence
- b) Projet de résolution

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Fern (Suède) assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/41/517 et Corr.1)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.32)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va commencer l'examen du point 14, intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique". A cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/41/517 et Corr.1) et d'un projet de résolution faisant l'objet du document A/41/L.32.

Avant de donner la parole au premier orateur de la matinée, je voudrais proposer que la liste des orateurs pour le débat sur cette question soit close aujourd'hui, à midi.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent porter leur nom sur la liste de le faire dès que possible.

J'invite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Blix, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1985.

M. BLIX [Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)] (interprétation de l'anglais) : Le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1985, dont l'Assemblée est maintenant saisie, donne un compte rendu des activités de l'Agence au cours de cette année. Le fait que j'intervienne au début de votre débat me permet de souligner certaines tendances et activités, de passer en revue les événements qui se sont produits cette année, qui ne sont pas abordés dans le rapport et enfin, d'ajouter des réflexions personnelles sur les travaux de l'Agence et son rôle dans le cadre du système de l'Organisation des Nations Unies. Ce genre de présentation du point de l'ordre du jour vient probablement fort à propos cette année, alors que l'accident de Tchernobyl a entraîné des activités et des évolutions importantes et nouvelles dans le domaine de la sécurité nucléaire et a soulevé dans l'opinion publique des questions quant

M. Blix

au rôle de l'énergie nucléaire. Je traiterai des questions générales et de leurs incidences avant d'aborder en détail certaines des activités de l'Agence.

Il y a six mois, l'industrie nucléaire pouvait faire état de quelque 4 000 réacteurs de puissance qui fonctionnaient depuis des années sans qu'on ait eu connaissance d'un seul accident mortel dû à des radiations, ni de contamination importante de l'environnement. Il a été tragiquement mis fin à ce record par un accident survenu dans le réacteur de puissance No 4 de Tchernobyl. L'accident a amené les Soviétiques à prendre rapidement des mesures globales pour arrêter les fuites radioactives, dispenser des soins médicaux et protéger et décontaminer l'environnement. Le réacteur détruit est maintenant bétonné et deux unités qui n'avaient pas été endommagées sont à nouveau, après quelques modifications techniques, opérationnelles. En Europe, d'autres pays ont pris une gamme de mesures de protection et l'AIEA a proposé toute une série de mesures.

Peu de temps après l'accident, l'Union soviétique m'a invité ainsi que deux de mes collaborateurs à Moscou et à Kiev. Après un exposé très complet, nous avons discuté avec les autorités soviétiques des mesures qui pourra'ent être prises au sein de l'AIEA afin de tirer autant que possible les enseignements de l'accident et d'envisager les mesures de sécurité nucléaires nationales et internationales qui pourraient être adoptées. En mai et juin, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA s'est prononcé sur les actions qui pourraient être menées immédiatement par l'Agence.

Parmi ces actions, il y a eu la convocation en juillet et août d'un groupe d'experts gouvernementaux au siège de l'AIEA pour rédiger deux conventions internationales sur la notification rapide des accidents nucléaires et l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique. Deux textes de consensus ont été mis au point lors de cette réunion qui a duré quatre semaines, qui ont été adoptés à une session extraordinaire de la Conférence générale, en septembre. La Convention a déjà été signée par quelque 60 Etats. En fait, la Convention sur la notification rapide est entrée en vigueur le 27 octobre 1986. Aux termes de cette Convention, les parties s'engagent à immédiatement annoncer tout accident nucléaire qui pourrait entraîner des fuites transfrontières d'importance sur le plan de la sécurité radiologique. Conformément à l'esprit de la Convention, l'Union soviétique a immédiatement notifié à l'AIEA le récent accident de son sous-marin

M. Blix

nucléaire dans l'Atlantique. Aux termes de la Convention relative à l'assistance, les parties s'engagent à faciliter une aide rapide en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique afin d'en minimiser les conséquences et de protéger la vie, les biens et l'environnement.

Une autre mesure a consisté à tenir à Vienne une réunion d'examen à la suite de l'accident, en août, à laquelle ont participé plus de 500 experts du monde entier, spécialistes des questions nucléaires. Un rapport complet et franc a été présenté par les experts soviétiques, qui a été discuté de façon détaillée et franche. Face à une multitude d'informations véhiculées par les médias qui, d'ailleurs, n'étaient pas toujours exactes, il était d'une grande importance que cette analyse remarquable des experts internationaux ait permis non seulement d'expliquer les causes de l'accident mais également de parvenir à des conclusions plus précises sur ses véritables dimensions.

M. Blix

Une trentaine de personnes sont mortes à la suite de radiations, et non pas plusieurs milliers comme cela a été largement diffusé. Les études de suivi sur les conséquences à long terme des radiations de faible niveau - si en fait de telles conséquences existent - présenteront un grand intérêt du point de vue médical. La contamination causée par l'accident a rendu inhabitables pour quelque temps, peut-être pour plusieurs années, de vastes étendues de terres et de forêts autour de la centrale, mais certaines zones sont déjà décontaminées. Les effets des radiations sur la santé qui se sont étendus aux autres pays d'Europe ne semblent pas significatifs. Toutefois, la contamination des terres, notamment des pâturages, était importante dans certaines régions, par exemple dans certaines parties de la Scandinavie. Les nombreuses leçons tirées de l'accident de Tchernobyl sont particulières aux réacteurs de type RBMK et l'Union soviétique prend actuellement les mesures nécessaires. Cependant, certaines leçons sont de plus vaste portée. Un rapport de consensus résumant les résultats de la réunion des experts et ajoutant des recommandations pour prendre des mesures et mettre au point des programmes en vue de renforcer la sécurité nucléaire a été préparé par un groupe consultatif international sur la sécurité. A la suite de ce rapport, entre autres, un programme considérablement étendu de protection nucléaire pour l'Agence doit être examiné par le Conseil des gouverneurs le mois prochain, et commencera en 1987.

La session extraordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique que j'ai évoquée plus tôt a été convoquée en septembre dans le seul but d'examiner les mesures visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la protection radiologique. Le consensus auquel est parvenue la Conférence sur certaines questions essentielles d'ordre politique était significatif, à savoir que l'énergie nucléaire continuera d'être une source importante d'énergie pour le développement économique et social, que chaque pays est responsable d'assurer la sécurité, au niveau le plus élevé possible, d'accroître la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire, et que l'Agence internationale de l'énergie atomique a pour rôle crucial d'encourager et de faciliter une telle coopération. C'est un défi important pour l'Agence et le programme accru de sécurité a été mis au point pour le relever.

M. Blix

A ce stade, je voudrais aborder brièvement la question fondamentale qui a été évoquée à plusieurs reprises l'année dernière, de savoir si l'énergie atomique entraîne des risques inacceptables. La première remarque à faire à cet égard est, je pense, que de nombreux gouvernements ont déjà fourni une réponse pratique : aujourd'hui 15 % de l'électricité produite dans le monde est d'origine nucléaire. Si cette quantité d'électricité devait être produite à partir du pétrole, il faudrait quelque chose comme toute la production de pétrole de l'année 1982 pour y parvenir. Et si cette électricité devait être produite à partir du charbon, elle nécessiterait toute la production annuelle de charbon des Etats-Unis. On a soutenu qu'une telle quantité d'électricité pourrait être produite sans risque, que ce soit à partir de l'énergie hydraulique, du charbon, du pétrole, du gaz ou de l'énergie nucléaire, pour mentionner ces sources qui peuvent fournir de nouvelles contributions importantes à l'approvisionnement mondial en électricité.

Dans les pays industrialisés, le choix futur d'une source d'énergie pour la production d'électricité sera limité dans la plupart des cas au charbon et à l'énergie nucléaire. Pour ce qui est du charbon, les accidents dans les mines et les transports prélèvent un lourd tribut, mais la préoccupation essentielle ne porte pas sur les accidents. Il s'agit plutôt des conséquences pour l'environnement de la combustion d'énormes quantités de charbon. En raison de l'émission de deoxide de soufre et d'oxyde d'azote, la combustion de charbon et d'autres combustibles fossiles provoque des dégâts dans les forêts et dans les lacs, et le gaz carbonique qui résulte inévitablement de la combustion contribue à renforcer le risque d'un accroissement de température de l'atmosphère de la terre, ce qu'on appelle "l'effet serre". Ces effets néfastes ne résultent pas d'un accident mais d'un fonctionnement tout à fait normal. Etant donné qu'il s'agit de processus graduels, ils n'attirent pas notre attention de la même façon qu'un événement spectaculaire, tel que celui qui est survenu à Tchernobyl. Et pourtant leur incidence collective sur la préservation de la vie sur cette planète est incomparablement plus élevée. Je tire ces conclusions d'études publiées par la Commission des communautés européennes (CCE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

M. Blix

La principale préoccupation, pour ce qui est de l'énergie nucléaire, est suscitée par le risque d'un grave accident et par le fait que des déchets radioactifs ont été isolés pendant très longtemps. Je pense que l'on peut avancer en toute honnêteté qu'à l'exception significative de Tchernobyl, les risques de production d'électricité par l'énergie nucléaire du point de vue de la santé et de l'environnement sont demeurés précisément cela - des risques - alors que l'utilisation normale et quotidienne du charbon et du pétrole pour produire l'électricité ont eu des conséquences extrêmement graves pour l'environnement. Ma conclusion est que l'énergie nucléaire produite par la fission est une réalité dont nous devons continuer à nous accommoder. Cela nous aidera à passer de l'ère pétrolière à une autre ère énergétique, peut-être celle de l'énergie solaire ou de la fusion nucléaire. Cependant, ces nouvelles sources d'énergie ne sont pas prêtes d'être utilisées pour fabriquer l'électricité supplémentaire en quantités dont le monde aura besoin pour élever les niveaux de vie et promouvoir le développement.

Même s'il est difficile pour beaucoup d'accepter la conclusion selon laquelle l'utilisation accrue et continue de l'énergie nucléaire est nécessaire jusqu'à ce que de nouvelles technologies permettent de fournir de grandes quantités d'électricité à un coût raisonnable, personne ne niera la conclusion selon laquelle tout doit être fait pour améliorer la sécurité nucléaire et le fait que cette question revêt aujourd'hui une dimension internationale beaucoup plus grande.

Un nuage radioactif ne respecte pas les frontières nationales. Par conséquent, l'appel en faveur de la création d'un régime de sécurité nucléaire assurant un degré élevé de sécurité s'impose partout.

La question des normes uniformes et contraignantes en matière de sécurité nucléaire est complexe car les réacteurs nucléaires ne sont pas tous du même type et également parce que les conditions de site sont différentes. Néanmoins, il faudrait envisager sérieusement la question de savoir si certains principes fondamentaux de sécurité commune ne pourraient pas être mis au point et si une acceptation volontaire et une application plus générale des normes complètes qui existent actuellement en matière de sécurité nucléaire et qui ont été mises au point par l'Agence internationale de l'énergie atomique ne pourraient pas se manifester davantage. Une discussion préliminaire a été entreprise la semaine dernière par un groupe d'experts gouvernementaux qui se sont réunis à Vienne.

M. Blix

Alors que la question de l'élaboration et de l'adoption de certains principes universellement valides en matière de sécurité nucléaire exigera une réflexion plus approfondie au niveau intergouvernemental et la formation d'un consensus, une série de mécanismes qui existent déjà au sein de l'Agence pourraient être développés et utilisés de façon plus large pour favoriser la sécurité nucléaire et la confiance que le public lui octroie. Ces mécanismes ont une chose en commun : ils se fondent sur une ouverture qui permet aux gouvernements de tirer les leçons des expériences de chacun.

L'Equipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) est l'un de ces mécanismes qui pourrait être plus largement utilisé. D'après ce programme, l'Agence envoie des équipes internationales de 12 à 15 experts en sécurité nucléaire pour examiner la sécurité opérationnelle des centrales nucléaires à la demande des autorités nationales. Une mission de l'Equipe d'examen de la sûreté d'exploitation passe plusieurs semaines à la centrale pour examiner et échanger des informations et finalement pour élaborer un rapport pour l'autorité d'accueil. Au cours des dernières années, nous avons procédé chaque année à trois ou quatre de ces missions. Elles diffèrent naturellement de façon notable des inspections de garantie qui vérifient que les installations nucléaires pacifiques ne sont pas utilisées à des fins militaires, et qu'elles n'ont rien à voir avec la sécurité de la centrale. Dans le cas des garanties, l'Etat a reconnu la légalité d'une inspection systématique par l'Agence. Une mission de l'Equipe d'examen de la sûreté d'exploitation est invitée par l'Etat sur une base ad hoc. De plus en plus d'autorités, de gouvernements et de propriétaires de centrales jugent utile d'entendre le point de vue d'une équipe internationale très compétente sur la sécurité opérationnelle de leurs centrales nucléaires. Les rapports des missions de l'Equipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) peuvent en fait également contribuer à susciter la confiance dans le public et entre les Etats voisins. Nous avons déjà constaté un accroissement spontané des demandes de missions de l'Equipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART), et on peut prévoir des arrangements selon lesquels elles pourraient passer d'une activité sporadique ad hoc à une activité plus régulière.

M. Blix

Le fait que les accidents de Three Mile Island et de Tchernobyl ont été causés en grande partie par les erreurs de manipulation a attiré l'attention et porté la discussion sur la question plus large du rapport homme-machine et sur des questions spécifiques de conception pour maîtriser ces erreurs de manipulation. Comme toute autre technique, la sécurité peut toujours être améliorée. Les constructeurs de réacteurs nucléaires continueront de mettre au point de nouveaux dispositifs techniques qui peuvent offrir de bonnes garanties contre les dégagements radioactifs hors site en cas d'accident et continueront de rechercher une nouvelle génération de centrales nucléaires hautement normalisées avec des caractéristiques de sécurité inhérentes. Les activités en matière de conception auront lieu dans les pays respectifs, mais les résultats pourraient être facilités ou accélérés par un échange international d'idées et d'expérience.

Les organisations internationales sont un instrument de coopération entre les Etats membres. Dans le domaine nucléaire, au cours de ces derniers mois, la coopération internationale s'est développée de la meilleure façon : nous avons vu que les gouvernements sont décidés à obtenir des résultats concrets, sont disposés à faire des concessions mutuelles pour y parvenir et utilisent pleinement les organisations qu'ils ont créées. Tout cela est particulièrement encourageant à un moment où la diplomatie multilatérale en général et les institutions internationales en particulier traversent une crise.

Sur ce dernier point, je voudrais faire quelques observations, étant donné que la crise des Nations Unies a des incidences directes sur les conditions de travail à l'Agence.

Les Nations Unies ont été priées de rationaliser l'administration, et à cet égard, les recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau peuvent être considérées comme un apport à ce processus. Il ne me paraît pas approprié de commenter ces recommandations, mais je me sens obligé de faire part à l'Assemblée générale de mon appui complet à la préoccupation générale manifestée par le Comité administratif de coordination en ce qui concerne les recommandations ayant trait aux traitements du personnel. Comme l'avait indiqué le Comité administratif de coordination, les salaires des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, en dehors des ajustements au coût de la vie, n'ont pas changé depuis 11 ans; ces ajustements ont été gelés pour les deux dernières années alors que les retraites ont fait l'objet de réductions successives au cours des quatre dernières années.

M. Blix

Les administrateurs de l'AIEA qui, ces dernières années, ont été chargés de gérer un programme élargi en dépit d'un budget à croissance zéro, sont naturellement consternés de se voir récompenser par une réduction du salaire net depuis deux ans. Un nombre croissant de nos fonctionnaires les plus compétents et les plus anciens m'ont remis leur démission en raison des atteintes futures à leurs droits relatifs à la pension ou en raison de l'incertitude qui règne en ce qui concerne la rémunération et les conditions de travail. A l'AIEA, organisation technique qui dépend en partie d'un roulement de personnel hautement qualifié, nous estimons qu'il s'agit là d'une tendance préoccupante qui rend le recrutement de ce genre de personnel de plus en plus difficile. Je partage les craintes du Comité administratif de coordination selon lesquelles

"c'est finalement par la médiocrité qu'il faudra payer de nouvelles réductions de la rémunération du personnel." (A/41/763, par. 4)

Je pense que ce n'est pas l'intention du Groupe des Dix-Huit ni de l'Assemblée générale dont le souhait au contraire est de revitaliser l'Organisation. Comme le Secrétaire général l'a dit

"Vouloir régler les difficultés financières de l'Organisation aux dépens des droits des fonctionnaires serait agir à très courte vue et courir à l'échec." (A/41/663, par. 9)

Je reviens maintenant au thème principal de ma déclaration.

La grande visibilité des activités de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire cette année ne devrait pas nous faire conclure à tort que les autres domaines d'activité ont perdu de leur importance. Tout le programme de l'Agence s'est déroulé de façon soutenue et l'on s'efforce de maintenir un équilibre entre les activités qui présentent un certain intérêt pour différentes catégories de membres et peuvent leur être utiles : les pays industrialisés et les pays en développement, les pays dotés de l'énergie nucléaire et ceux non dotés d'énergie nucléaire.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire et de son cycle de combustible, la contribution globale des centrales nucléaires à la capacité totale de production d'électricité dans le monde a augmenté l'année dernière de 14 %. L'énergie nucléaire fournit actuellement entre 40 et 76 % de l'électricité dans un nombre

croissant de pays ou dans de grandes régions industrialisées. Avec un meilleur entretien, une meilleure gestion, une plus grande attention à la formation des ouvriers, la performance des centrales nucléaires s'est améliorée dans de nombreux pays. En Europe, par exemple, les centrales nucléaires offrent plus de possibilités que les centrales alimentées au pétrole et au charbon dans toutes les catégories.

Nous devons remarquer par ailleurs que diverses contraintes oeuvrent contre l'option de l'énergie nucléaire dans de nombreux pays, et celles-ci varient considérablement. Dans certains pays industrialisés, l'opposition du public, les procédures complexes de réglementation, des taux d'intérêt élevés, des incertitudes politiques ont été autant d'obstacles. Pour les pays en développement, les investissements initiaux élevés sont l'un des nombreux obstacles à surmonter. A la suite de demandes qui ont été faites à la troisième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération en 1985 et à la Conférence générale de l'Agence qui a eu lieu ultérieurement, un Groupe d'experts de haut niveau a été créé pour aider l'Agence sur les mécanismes permettant d'aider les pays en développement dans la promotion et le financement des programmes d'énergie nucléaire. Outre les investissements en capitaux, un certain nombre d'autres contraintes importantes interviendront sans aucun doute pour faire obstacle à l'introduction de l'énergie nucléaire dans les pays en développement - insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée, faiblesse de l'infrastructure, faible réseau électrique et absence de programmes d'appui industriel suffisants. Certaines des contraintes que j'ai évoquées pourraient être surmontées si des réacteurs de taille moyenne, de conception plus simple avec une plus grande sécurité existaient à des prix compétitifs. Pour surmonter d'autres contraintes - relatifs par exemple aux cadres - des efforts bien planifiés et à long terme seraient nécessaires.

Depuis plusieurs années maintenant, les experts du monde entier, fondant leurs conclusions sur des études et des conceptions détaillées, sont convaincus qu'aucun progrès scientifique ou technique n'est nécessaire pour assurer l'évacuation sûre des déchets radioactifs de haut niveau. Toutefois, une partie importante de l'opinion publique dans plusieurs pays s'inquiète encore des déchets nucléaires. Bien que la construction de centres de dépôt des déchets de haut niveau ne soit pas perçue - pour de bonnes raisons - par la communauté nucléaire comme une question

M. Blix

technologiquement urgente, les solutions pour l'évacuation des déchets sont manifestement essentielles pour accroître l'adhésion du public à l'énergie nucléaire dans de nombreux pays.

Dans le cadre de son programme élargi dans le domaine du traitement des déchets, l'Agence prévoit en 1987 d'entreprendre un programme de coopération technique interrégional pour conseiller les pays en développement sur leurs plans et stratégies à long terme pour la mise au point et l'utilisation de systèmes de traitement des déchets de niveau faible et moyen. Cela est de loin le type le plus important de déchets dans la plupart des pays en développement.

Je passe maintenant à quelques observations pratiques sur la technique nucléaire et sa contribution au développement. Des progrès ont été accomplis pour accroître et améliorer les services de radiothérapie dans les pays en développement en vue du traitement et de la prévention du cancer. Des techniques utilisant les isotopes sont également employées de plus en plus pour étudier les caractéristiques des ressources en eaux souterraines qui sont si cruciales pour les régions affectées par la désertification. Un projet régional pour le Sahel est prévu en 1987, afin de permettre d'identifier les régions qui sont réapprovisionnées en eaux souterraines et celles qui ne le sont pas. Dans ce domaine, le projet de l'AIEA contribue aux efforts plus vastes du système des Nations Unies pour aider les pays africains affectés par la sécheresse à cerner les processus à l'oeuvre et à trouver les moyens de les inverser.

Les techniques de radiation et de radio-isotopes sont également utilisées plus fréquemment pour suivre, améliorer et protéger l'environnement; pour étudier les pesticides et autres résidus chimiques dans les sols et les récoltes; pour réduire l'utilisation inutile des engrais, pour contrôler les polluants des oligo-éléments et pour préserver les produits alimentaires sans recourir aux produits chimiques. Les applications industrielles des radiations font également l'objet d'un intérêt accru. Les exemples en sont la décontamination de la nourriture animale et l'utilisation d'accélérateurs pour éliminer les gaz toxiques des centrales alimentées par le charbon et le pétrole. Telles sont quelques-unes des applications pratiques de la technique nucléaire à la santé humaine, à l'environnement et au développement que l'AIEA contribue à promouvoir.

M. Blix

Quant à la recherche scientifique avancée, je suis heureux de signaler que le Centre international de physique théorique de Trieste, qui est géré en commun par l'Unesco et l'AIEA, est de plus en plus apprécié par les savants du monde entier. Son programme, qui a pour but d'encourager la multiplication des études avancées, et les capacités de recherche dans le monde en développement, s'est rapidement développé. Près de 3 000 physiciens se rendent au Centre tous les ans pour y effectuer des recherches et pour participer à plus de 20 colloques, symposiums ou séminaires organisés chaque année. Environ 75 % de mois-hommes passés au Centre sont le fait de scientifiques originaires de pays en développement.

M. Blix

Bien que l'AIEA opère depuis plusieurs années avec un budget de croissance zéro, son programme de coopération technique fait heureusement exception. En 1985, on a disposé de 36,1 millions de dollars pour le financement des activités de coopération technique. Un consensus s'est dégagé parmi les membres de l'Agence aux fins d'accroître annuellement de 12 %, au cours des trois prochaines années, les ressources du Fonds de coopération et d'assistance technique, financé à l'aide de contributions volontaires. Cette mesure reflète l'importance particulière que les Etats membres attachent au programme.

L'Assemblée générale, par le truchement de la Première Commission, consacre beaucoup de temps chaque année aux questions liées au désarmement. Nous reconnaissons tous maintenant que la vérification, question à laquelle nombre d'accords sur le contrôle des armements se sont achoppés, est la condition sine qua non pour garantir l'efficacité des accords. Le système des garanties de l'AIEA a été évoqué à plusieurs reprises à la Conférence du désarmement à Genève, ainsi qu'en d'autres enceintes, en tant qu'expérience unique dans le domaine de la vérification internationale sur place, qui pourrait servir de modèle pour la mise au point de mesures de vérification destinées à de futurs accords sur la limitation des armements. Le fait que l'expérience du système des garanties de l'AIEA puisse présenter quelque intérêt dans le contexte de la vérification des armements et dans celui du désarmement fait qu'il importe davantage encore que le système opère avec efficacité et crédibilité, tant dans la réalité que dans son principe. Inversement, si cette première expérience en matière de vérification systématique échouait, les perspectives de vérification des armements nucléaires et du désarmement prendraient du recul.

Le système des garanties de l'AIEA est un service que l'Agence fournit aux Etats souverains pour offrir l'assurance qu'ils s'acquittent des obligations qu'ils ont assumées en matière d'utilisation exclusivement pacifique des installations nucléaires. Il ne s'agit ni d'intrusion étrangère ni d'ingérence coercitive dans la souveraineté des Etats. Les Etats adhèrent à des accords pour se soumettre aux garanties de l'AIEA, parce qu'ils considèrent qu'elles répondent, comme beaucoup d'autres obligations internationales, à leur intérêt national. Cette fonction des garanties qui consiste à accroître la confiance revêt une grande importance pratique, tant à l'échelle mondiale que régionale. En outre, sans les garanties,

M. Blix

le commerce dans le domaine nucléaire serait quasi inexistant, parce que les fournisseurs insistent sur la vérification pour s'assurer que ce qu'ils vendent ne contribuera pas à la fabrication d'armes nucléaires.

Au cours de 1985, près de 2 000 inspections ont été menées dans plus de 500 installations. Comme pour les années précédentes, on n'a détecté aucune anomalie qui puisse indiquer que des matières nucléaires soumises au système des garanties ont été détournées à des fins militaires.

Il ne fait aucun doute que le nombre des installations nucléaires et le volume des matières nucléaires dans le monde continueront de s'accroître avec les connaissances et les compétences en matière de fabrication des armes nucléaires. S'ils sont animés de la volonté nécessaire et disposent de ressources suffisantes, beaucoup d'Etats possédant une infrastructure industrielle développée seront à même de les fabriquer. Les garanties seules, aussi sophistiquées qu'elles deviennent, ne peuvent pas l'empêcher. Il est donc vital de maintenir les raisons qui ont conduit, au départ, de nombreux Etats à prendre l'engagement, dans le cadre de traités, de renoncer aux armes nucléaires et de créer des conditions telles que d'autres Etats puissent estimer que ces raisons s'appliquent également à eux-mêmes. Des progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire et la création de conditions de sécurité et de stabilité globales et régionales favoriseraient grandement une telle perspective.

En juin dernier, l'Agence a conclu le premier accord de garanties globales avec un Etat non partie au Traité sur la non-prolifération, l'Albanie. La soumission volontaire de toutes les activités nucléaires d'un Etat au système des garanties de l'Agence est une option ouverte à tout Etat qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération mais qui souhaite, néanmoins, soumettre ses activités nucléaires aux garanties de l'AIEA.

A la suite de la décision qu'a prise la Chine l'an dernier de soumettre ses activités nucléaires pacifiques au système des garanties de l'Agence, une équipe de l'Agence s'est rendue à Beijing en août pour entamer des discussions préliminaires. L'Agence prépare actuellement un projet d'offre de soumission volontaire qui fera l'objet de discussions au cours de la première moitié de 1987. Après la conclusion de cet accord, l'Agence appliquera les garanties à tous les Etats dotés d'armes nucléaires même à une modeste échelle.

M. Blix

La troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a recommandé l'année dernière le maintien du principe de l'application universelle des garanties de l'AIEA à toutes les activités nucléaires pacifiques de tous les Etats. A cette fin, elle a recommandé une nouvelle évaluation des possibilités économiques et pratiques d'étendre l'application des garanties à de nouvelles installations civiles dans les Etats dotés d'armes nucléaires. Si je puis dire que les activités dans ce domaine se sont accrues dans les Etats dotés d'armes nucléaires, je dois cependant indiquer que cet accroissement des activités a été très limité jusqu'à présent en raison de l'austérité financière.

En ce qui concerne la question de l'application des garanties en Afrique du Sud, je n'ai malheureusement rien de positif à rapporter. La situation pour ce qui est de l'application globale des garanties à toutes les installations nucléaires de l'Afrique du Sud est inchangée et mes invitations aux fins d'entamer une discussion sur cette question se sont heurtées au mutisme de l'Afrique du Sud. En outre, les négociations entre l'Agence et l'Afrique du Sud sur l'application des garanties à son usine d'enrichissement semi-commercial se trouvent dans l'impasse. A la suite du rapport que j'ai présenté sur cette question à la Conférence générale de l'Agence, cette année, une résolution a été adoptée par laquelle l'Agence recommande, entre autres, à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de mettre fin à toute coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud et prie le Conseil des gouverneurs de recommander à la Conférence générale, à sa prochaine session, la suspension des droits et privilèges de membre de l'Afrique du Sud conformément au Statut de l'Agence, si, à ce moment-là, l'Afrique du Sud ne s'est pas conformée aux résolutions pertinentes de l'Agence ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La question de la capacité nucléaire d'Israël a également été inscrite, cette année, à l'ordre du jour de la Conférence générale. A l'issue de la discussion, la Conférence a décidé d'ajourner le débat sur cette question. Aucune résolution n'a été adoptée.

La question de la protection des centrales nucléaires contre les attaques terroristes et autres attaques a suscité l'attention du public. Je dois noter, à cet égard, que 19 Etats membres ont déjà ratifié la Convention sur la protection physique des matériaux nucléaires, qui a été conclue dans le cadre de l'Agence.

M. Blix

Seules deux ratifications de plus sont nécessaires pour que la Convention puisse entrer en vigueur. J'espère que nous les obtiendrons très prochainement. Comme l'Assemblée le sait, la question d'un accord international sur l'interdiction des attaques militaires contre des installations nucléaires est toujours en suspens. Lors de la dernière session de la Conférence générale de l'AIEA, de nombreux Etats ont souligné, à juste titre, l'importance que revêt la réalisation d'un accord sur cette question. L'absence d'un tel accord et la crainte que se produisent de telles attaques peuvent susciter l'inquiétude d'un grand nombre de personnes devant le développement des programmes électronucléaires.

Je voudrais conclure en rappelant certaines des leçons que nous avons tirées des événements qui se sont produits cette année et que nous devrions garder présentes à l'esprit en nous tournant vers l'avenir. Premièrement, si l'on veut que l'énergie d'origine nucléaire et les autres applications de l'énergie nucléaire continuent de contribuer au bien-être et à la prospérité de l'homme, on doit examiner minutieusement et en détail tous les scénarios qui affectent leurs utilisations pacifiques dans des conditions de sûreté. Ces scénarios incluent le détournement de matériels nucléaires à des fins militaires, les attaques armées contre les installations nucléaires, le terrorisme nucléaire et les graves accidents nucléaires. Des mesures efficaces dans tous ces domaines revêtent une grande importance pour l'utilisation de l'atome pour la paix dans le monde.

Deuxièmement, les normes et règlements internationaux doivent aller de pair avec les progrès réalisés dans les domaines scientifique et technique. Il est encourageant de constater que les procédures de notification des accidents nucléaires ayant des effets transfrontières éventuels ont également été adoptées. Toutefois, il serait préférable de réglementer nos progrès techniques en avance plutôt que "post-mortem".

Troisièmement, les organisations internationales continuent de jouer un rôle indispensable dans notre monde turbulent, en dépit des critiques dirigées contre les Nations Unies et son système d'organisations.

Quatrièmement, à l'ère spatiale, à l'ère nucléaire, à l'ère de l'informatique, la coopération entre nations s'impose si l'on veut réduire les risques qu'entraînent les techniques modernes. Cette coopération s'impose, par-dessus tout, pour prévenir la menace de l'emploi d'armes nucléaires. La communauté

M. Blix

internationale doit redoubler d'efforts pour garantir la non-prolifération, mettre un terme à la course aux armements nucléaires et œuvrer pour le désarmement. La solidarité et la coopération internationales remarquables dont nous avons été témoins à la suite de l'accident de Tchernobyl offre l'exemple de la façon dont le monde peut s'unir pour garantir que la technique sera utilisée dans des conditions de sécurité et au bénéfice de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Pakistan qui va présenter le projet de résolution A/41/L.22.

M. AGHA (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Il y a 29 ans, nous nous sommes engagés à poursuivre les principaux buts du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) : accélérer et augmenter la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier et assurer, dans toute la mesure du possible, que l'assistance fournie par l'Agence ou à sa demande ou sous son contrôle ne soit pas utilisée pour poursuivre un objectif militaire. Le développement et l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ont depuis été reconnus internationalement comme étant le moyen le plus viable face à l'épuisement rapide des ressources énergétiques fossiles. L'AIEA a donc joué un rôle de catalyseur dans le développement socio-économique de nos pays.

Le Pakistan est fier de sa longue collaboration avec l'Agence et, comme beaucoup d'autres pays en développement, a grandement bénéficié du concours, de l'appui et de l'expertise qui lui ont été fournis pour mettre au point son programme de production d'énergie nucléaire. Nous sommes très heureux qu'à la Conférence générale qui a eu lieu en septembre de cette année, le Pakistan ait été élu unanimement Président du Conseil des gouverneurs de l'Agence.

Je saisis cette occasion pour remercier M. Blix, Directeur général de l'AIEA de sa précieuse contribution à la promotion des objectifs de l'Agence. La délégation pakistanaise lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses importantes fonctions et l'assure de son entière coopération.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur tous les aspects du rapport annuel de l'AIEA, qui a fait l'objet d'un examen détaillé à la Conférence générale à Vienne, où ma délégation a eu l'occasion d'exprimer son avis sur les diverses activités de l'Agence.

Pour ma délégation, c'est un sujet de grande satisfaction que le programme d'assistance technique de l'AIEA ait continué à bénéficier de l'attention nécessaire parmi les activités de l'Agence. Le Fonds d'assistance technique et de coopération a de nouveau bénéficié de la plus grande part des ressources de coopération technique, ayant augmenté de 13 % par rapport à l'an dernier. Les programmes de coopération technique continuent de porter en général sur l'agriculture, le génie et la technologie nucléaires, l'industrie et l'hydrologie, la sûreté et la physique nucléaire.

M. Agha (Pakistan)

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, l'Agence s'est attachée à aider les pays en développement à déterminer l'importance à attribuer l'énergie nucléaire dans leurs plans énergétiques nationaux. En 1985, la capacité nucléaire installée totale dans le monde a augmenté de 14 %. La part du nucléaire dans la production d'électricité varie beaucoup de pays à pays et de région à région. Si ce taux de croissance est maintenu, la capacité mondiale d'énergie nucléaire devrait se situer aux environs de 370 GW(e) en 1990, avec une contribution de 20 % à l'approvisionnement mondial en énergie électrique. La conclusion évidente à tirer de cette projection, c'est que l'Agence devrait élargir encore son programme d'assistance au développement de l'énergie nucléaire.

S'agissant des autres activités de l'AIEA, notamment le système de garanties, il faut noter que l'Agence n'a pas détecté d'anomalie qui indiquerait le détournement de quantités significatives de matières nucléaires sous garantie pour la fabrication d'armes nucléaires ou à d'autres fins militaires. Les matières nucléaires soumises aux garanties de l'Agence en 1985 restaient consacrées à des activités pacifiques ou il en était dûment rendu compte par ailleurs. Cela étant, nous ne pouvons nier les limitations de l'Agence dans le domaine des garanties. L'AIEA n'est pas un service de renseignements et ses fonctions sont limitées aux installations qui sont soumises à ses garanties. L'Agence n'est pas non plus équipée et n'a pas compétence pour assumer des tâches dépassant cette responsabilité.

Le développement de l'énergie nucléaire et de la coopération internationale dans ce domaine sont les éléments indispensables à nos efforts pour rétablir l'équilibre dans les relations économiques mondiales en encourageant le développement des pays en développement. La communauté internationale reconnaît clairement qu'il faut agir dans ce sens dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à l'unanimité. Par cette résolution, la communauté internationale a affirmé que :

"Tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des

M. Agha (Pakistan)

techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins."

[par.1, alin. b)]

et, à l'alinéa suivant, que :

"Tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir." [par. 1, alin. c)]

Afin de poursuivre les grands objectifs identifiés dans la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, il a été décidé de convoquer l'année prochaine la Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous espérons que cette conférence élaborera et adoptera un plan orienté vers l'action et visant à promouvoir la coopération internationale en matière d'application pacifique de la technologie nucléaire. L'AIEA, principale institution du système des Nations Unies dans ce domaine, a une responsabilité particulière dans les préparatifs actuellement en cours à Vienne et doit s'efforcer d'assurer le succès de la conférence.

Ma délégation souhaite féliciter l'AIEA de la rapidité avec laquelle elle a réagi et pris des initiatives dans le domaine de la sûreté nucléaire, en coopération avec ses Etats membres et d'autres organisations internationales concernées, ainsi que pour avoir su amener rapidement la conclusion en temps utile de deux conventions sur la notification rapide d'accidents nucléaires et sur l'assistance d'urgence en cas de tels accidents. Tout en comprenant que l'AIEA ait mis l'accent sur les questions de sûreté nucléaire, nous pensons que les inquiétudes dans ce domaine ne devraient pas freiner une coopération internationale efficace en matière d'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. D'autre part, les préoccupations accrues que suscite la sûreté nucléaire font ressortir la nécessité d'un régime plus rationnel, équitable et non discriminatoire englobant les divers aspects de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Pakistan s'est efforcé de promouvoir un accord international interdisant les attaques contre toutes les installations nucléaires. Un tel accord pourrait renforcer encore les mesures de sûreté nucléaire.

M. Agha (Pakistan)

Je voudrais maintenant, au nom du Pakistan, en sa qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, présenter un projet de résolution intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique" (A/41/L.32), au nom du Canada, de la Tchécoslovaquie et du Pakistan. Ce projet de résolution a été établi à l'issue d'étroites consultations à Vienne et à New York. Le projet de résolution suit dans une grande mesure la forme et le fond de résolutions antérieurement adoptées par l'Assemblée générale sur ce sujet, avec quelques adjonctions, dans le préambule et dans le dispositif, destinées à refléter les activités récentes de l'Agence sur la sûreté nucléaire. Il est fait référence dans le dernier alinéa du préambule du projet de résolution à deux résolutions adoptées à la première session extraordinaire de septembre dernier.

Dans le dispositif, l'Assemblée générale est priée de prendre acte du rapport de l'AIEA et proclame sa confiance dans le rôle de l'Agence en matière d'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Au paragraphe 3 du dispositif, le projet de résolution :

"Prie instamment tous les Etats de s'efforcer de parvenir à une coopération internationale efficace et harmonieuse dans l'exécution des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément à son statut, en encourageant l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'application des mesures voulues pour améliorer encore la sécurité des installations nucléaires et réduire au minimum les risques pour la santé, en renforçant l'assistance technique et la coopération en faveur des pays en développement et en assurant l'efficacité du système des garanties de l'Agence;"

M. Agha (Pakistan)

Comme plusieurs Etats ont déjà signé les conventions relatives à la sécurité nucléaire, il conviendrait que l'Assemblée générale salue cet événement et prie les autres Etats qui ne l'ont pas encore fait de devenir partie à ces conventions le plus tôt possible. C'est là ce que reflète le paragraphe 4 du projet de résolution.

Le paragraphe 5 du dispositif prie le Secrétaire général de transmettre au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique les comptes rendus des débats de la quarante et unième session de l'Assemblée générale relatifs aux activités de l'Agence.

Nous sommes certains que, conformément à nos traditions antérieures, et étant donné l'importance du sujet de ce projet de résolution, l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

M. FLORIN (République démocratique allemande) (interprétation du russe) : La délégation de la République démocratique allemande a écouté avec un grand intérêt la déclaration de M. Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans laquelle il a présenté le rapport de l'Agence pour 1985. Je dois dire que nous apprécions hautement les activités de M. Blix. Le rapport donne une idée très claire des nombreuses mesures prises par l'AIEA et témoigne de son rôle en tant qu'instrument sûr pour le développement de la coopération internationale dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tout en garantissant aussi un régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Les armes nucléaires ouvrent à l'humanité des perspectives grandioses pour résoudre le problème des matières premières et du combustible. Une condition préalable indispensable à cet égard est de mettre l'atome exclusivement au service de la paix. Les événements tragiques de Tchernobyl ainsi que les accidents qui ont eu lieu dans d'autres centrales nucléaires ont montré à quel point les conséquences peuvent être tragiques si l'atome pacifique n'est plus contrôlé et combien plus grand serait le danger si ne fût-ce qu'une petite partie des armes nucléaires entreposées dans les arsenaux devait être utilisée.

C'est pourquoi, de l'avis de la République démocratique allemande, il est indispensable que tous les pays unissent leurs efforts pour établir une sécurité nucléaire globale. Ceci signifie qu'il faut, premièrement, mettre fin à la course

M. Florin (RDA)

aux armements nucléaires et adopter des mesures de désarmement jusqu'à l'élimination totale des armes nucléaires et, deuxièmement, garantir le développement sûr de l'énergie atomique.

Nous nous félicitons de ce que, dans ces programmes d'élimination totale des armes nucléaires et de développement sûr de l'énergie nucléaire, présentés au cours de cette année par l'URSS, figurent des propositions sur les deux aspects de la sécurité nucléaire. Ces propositions ont l'appui de la République démocratique allemande.

Il ne fait aucun doute qu'une guerre nucléaire anéantirait toute vie sur la terre. Le maintien de la civilisation humaine est l'affaire de tous les Etats. C'est un problème qui exige une nouvelle attitude vis-à-vis de la sécurité internationale. C'est à cette fin que les Etats socialistes ont présenté à cette conférence des propositions générales. Leur mise en oeuvre améliorerait de façon décisive les conditions générales de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et, en fin de compte, garantirait son utilisation à des fins exclusivement pacifiques.

La République démocratique allemande considère les mesures suivantes comme particulièrement importantes : l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires, le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, l'engagement des puissances nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire, la réduction progressive des armes nucléaires jusqu'à leur élimination totale et, autre problème, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

En prolongeant à plusieurs reprises un moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires, l'Union soviétique a donné l'exemple et a souligné sa volonté inébranlable de progresser dans l'élimination des armes nucléaires et dans le domaine du désarmement. Les conditions d'une interdiction générale des essais d'armes nucléaires seraient grandement améliorées si les Etats-Unis s'associaient à ce moratoire.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par tout un ensemble de mesures internationales prises dans le domaine du développement sûr de l'énergie nucléaire. Il ne fait aucun doute qu'un événement extrêmement important a été la première session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA. Les

M. Florin (RDA)

conventions sur la notification rapide et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou en cas de situation d'urgence radiologique, qui ont été approuvées par la Conférence, ainsi que la confirmation des conclusions de la Réunion d'experts sur les accidents nucléaires, jouent tous un rôle important, non seulement pour l'avenir des travaux de l'AIEA, mais aussi pour les relations entre Etats.

La République démocratique allemande, comme l'a dit le Président du Conseil d'Etat et Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié de la République démocratique allemande, Erich Honecker, le 15 septembre 1986, considère que de telles conférences d'experts de l'AIEA et leurs travaux sur les conventions internationales :

"... sont la voie menant à une plus grande sécurité dans les centrales nucléaires et à une plus grande maîtrise des techniques complexes pour le bien de l'humanité."

Les résultats de la session extraordinaire ont montré qu'avec la volonté politique nécessaire et l'attitude réaliste de toutes les parties, il est possible, en peu de temps, de résoudre également des problèmes complexes. Grâce à la méthode efficace et rationnelle de ses activités, l'AIEA, qui est l'organisme international le plus compétent dans ce domaine, a contribué à la prompte élaboration de ces deux conventions. En tant que Président du Groupe de travail chargé d'élaborer la Convention sur l'assistance, et en tant que Président du Comité commun de la session extraordinaire, la République démocratique allemande a contribué activement à la mise au point de la Convention. Comme beaucoup d'autres pays, la République démocratique allemande a mis en oeuvre ces accords importants avant même qu'ils aient été ratifiés.

M. Florin (RDA)

La session extraordinaire de l'AIEA a clairement démontré la volonté de l'écrasante majorité des Etats de poursuivre les programmes destinés à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique tout en accroissant la sûreté nucléaire. De l'avis de la République démocratique allemande, la tâche qui nous attend doit s'inspirer des conventions et nous devons suivre résolument la voie tracée.

Le programme d'action de l'Union soviétique est appuyé sans réserve par la République démocratique allemande. La mise en application de ce programme exige la coopération étroite de tous les pays afin que, dans l'intérêt général, nous puissions créer un cadre sur les plans matériel, scientifique et technique et établir des normes juridiques et des accords internationaux afin de permettre l'utilisation en toute sûreté de l'énergie nucléaire. La République démocratique allemande adhère totalement à cette idée.

Un important aspect de l'utilisation en toute sûreté de l'énergie nucléaire consiste à prévenir la destruction délibérée des centrales nucléaires, des réacteurs expérimentaux et autres installations du même type. C'est pourquoi il convient de mettre au point, le plus rapidement possible, une convention internationale interdisant les attaques contre les installations nucléaires.

La République démocratique allemande estime que les activités de contrôle de l'AIEA revêtent un caractère politique non négligeable. Par là même, l'Organisation contribue dans une large mesure à garantir la non-prolifération des armes nucléaires. Dans son rapport publié cette année, l'AIEA a également pu constater que les matières nucléaires placées sous sa garantie "sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou qu'il en est dûment rendu compte par ailleurs". (A/41/517, par. 333)

La République démocratique allemande continuera d'appuyer l'AIEA en vue d'améliorer les mesures de contrôle; cela concerne tout particulièrement la formation des nouveaux inspecteurs. Un contrôle général du cycle du combustible nucléaire dans les pays qui, jusqu'à présent, n'ont pas adhéré au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) serait une mesure importante propre à accroître l'efficacité du système de vérification. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord sur le contrôle intervenu entre l'AIEA et la République populaire d'Albanie.

M. Florin (RDA)

Le contrôle de certaines actions spécifiques dans les Etats dotés d'armes nucléaires contribuerait sans aucun doute à renforcer la confiance internationale et à améliorer le système de contrôle de l'AIEA. Nous nous félicitons de ce que la République populaire de Chine se soit déclarée prête à engager des négociations avec l'AIEA et à conclure des accords pertinents.

Nous sommes d'accord avec ce qu'a déclaré le Directeur général de l'AIEA, à savoir que l'expérience acquise jusqu'à présent par l'Agence sur le plan du contrôle pourrait être d'un grand intérêt pour les autres domaines du désarmement. En premier lieu, je veux parler de la mise à profit de cette expérience dans le processus de l'élimination des armes nucléaires, conformément aux propositions publiées par l'Union soviétique, le 15 janvier dernier.

La République démocratique allemande attache une grande importance à la protection physique des installations nucléaires et des matières fissiles. Mon pays en a apporté la preuve en adhérant à la Convention internationale pertinente et en promulguant, en 1983, une nouvelle loi sur l'énergie atomique. Afin d'assurer une utilisation en toute sûreté de l'énergie nucléaire, il faut que la Convention entre en vigueur le plus rapidement possible. C'est pourquoi la République démocratique allemande s'associe à l'appel lancé à tous les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention pour qu'ils le fassent aussi rapidement que possible.

La République démocratique allemande contribue dans toute la mesure de ses moyens à la mise en oeuvre du programme de l'AIEA relatif à l'assistance technique. Outre qu'il fournit un équipement et des matériaux, mon pays attache une grande importance à la formation de scientifiques en provenance de pays en voie de développement, envoie des experts de la République démocratique allemande dans ces pays, organise des stages en République démocratique allemande et octroie également des bourses.

Conformément à l'accord intervenu en ce qui concerne l'augmentation des contributions au programme d'assistance technique, la République démocratique allemande a confirmé sa participation financière pour 1987. A cet égard, nous voulons souligner que le principe de participation volontaire et de paiement en monnaie nationale a permis d'assurer des bases plus solides au Fonds d'assistance technique.

Pour terminer, je voudrais souligner que la République démocratique allemande accorde une grande attention aux activités de l'AIEA destinées à assurer la non-prolifération des armes nucléaires, à contribuer à la coopération

M. Florin (RDA)

internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et au développement en toute sûreté de l'énergie nucléaire. La République démocratique allemande continuera à apporter son soutien à l'Agence dans la réalisation de ces tâches importantes.

M. TIMERBAEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La délégation soviétique a pris connaissance avec un vif intérêt et une grande satisfaction du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1985, actuellement soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Nous avons également suivi avec grand intérêt et satisfaction la déclaration faite aujourd'hui par le Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, et nous nous associons aux délégations qui jugent positives les activités de l'AIEA. Nous remercions tout particulièrement M. Blix pour sa contribution importante aux activités de l'Agence ainsi que les membres du bureau de l'AIEA pour le travail efficace qu'ils ont accompli.

L'Union soviétique a constamment appuyé les activités de l'AIEA, organisation internationale unique qui joue un rôle important dans la garantie de la non-prolifération des armes nucléaires, le développement de la coopération entre les Etats dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et le renforcement du régime de l'utilisation en toute sûreté de l'énergie nucléaire. L'année prochaine, nous célébrerons le trentième anniversaire de la création de l'Agence - seule organisation intergouvernementale dans le monde chargée des questions de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

En mettant en oeuvre des programmes dans le vaste domaine de l'application de l'énergie nucléaire à des fins constructives, l'AIEA englobe tous les aspects du développement de l'énergie nucléaire et de son cycle du combustible, y compris les problèmes de sécurité. Elle offre également dans ce domaine une aide importante aux pays en développement.

M. Timerbaev (URSS)

Les réalités de l'ère spatio-nucléaire placent l'AIEA devant de nouvelles tâches de grande ampleur dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Elles exigent d'urgence que l'Agence voie son rôle accru en tant que coordonnateur reconnu des efforts communs des Etats dans ce domaine. La tâche consistant à garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est intimement liée à l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde. Il n'y a pas, et il ne peut y avoir, de garantie contre les erreurs tragiques dans le domaine de l'atome. La seule "police d'assurance" sûre de l'humanité pour éviter l'anéantissement mutuel est un désarmement nucléaire complet.

Dans la déclaration historique de Mikhaïl Gorbatchev du 15 janvier dernier, on trouve un programme concret et réaliste aux fins d'éliminer l'arme nucléaire dans le monde entier et libérer la Terre des armes nucléaires d'ici à la fin du siècle. L'élimination totale du danger nucléaire est réaliste et possible. On peut en voir la preuve dans le bilan de la rencontre au sommet soviéto-américaine de Reykjavik, à la suite de laquelle il a été possible de s'engager sur une nouvelle voie qualitative dans la lutte contre les armes nucléaires. Les dirigeants soviétiques ont présenté lors de cette rencontre des propositions allant très loin, qui tiennent compte des intérêts des deux parties et de tous les Etats, qui sont liées les unes aux autres et qui constituent un programme d'ensemble. Nous espérons que les Etats-Unis feront preuve de la volonté politique et du réalisme nécessaires, et que dans leurs actions pratiques ils s'inspireront du postulat des relations internationales de notre époque, qui se résume à ces simples termes : une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée.

L'Agence internationale de l'énergie atomique est appelée à jouer un rôle éminent dans la solution du problème nucléaire et dans la création des conditions indispensables à une coopération internationale très large dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Une place toute particulière dans les activités de l'Agence, conformément à sa charte, revient au contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et au perfectionnement constant du système des garanties. L'Union soviétique a toujours prôné le renforcement du régime de non-prolifération, et elle attache une grande importance à l'universalisation du Traité, grâce à une

M. Timerbaev (URSS)

augmentation du nombre des Etats parties, déjà supérieur à 130. Le succès de la troisième Conférence des Etats parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans laquelle l'AIEA joue un rôle actif, a revêtu une grande importance s'agissant de garantir la non-prolifération des armes nucléaires. Il a été demandé à l'AIEA de s'acquitter de cette fonction extrêmement importante : contrôler que les Etats parties au Traité respectent les obligations.

Il nous semble que les efforts de l'Agence devraient viser avant tout à accroître l'efficacité du système de contrôle dans les pays qui sont au seuil du nucléaire, en particulier ceux qui ne sont pas parties au Traité.

Malheureusement les autorités sud-africaines, comme nous l'a dit aujourd'hui M. Blix, persistent obstinément dans leurs efforts visant à se soustraire au contrôle de l'Agence. L'Union soviétique estime que le système de garanties de l'AIEA est un moyen possible d'exercer un contrôle sur la limitation des armements et le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire. Nous remarquons avec satisfaction que M. Hans Blix, Directeur général de l'AIEA, adopte ce même point de vue.

Dans le cadre du programme d'appui scientifique et technique au système de garanties de l'AIEA, l'Union soviétique accroît constamment sa participation aux activités d'aide technique de l'Agence pour accroître l'efficacité des garanties. Le financement des travaux menés dans ce cadre pour l'exercice 1986-1988 a plus que doublé et représente maintenant 5 millions de roubles. En outre, au titre d'une contribution spéciale, l'Union soviétique a versé un montant de 330 000 roubles pour financer les activités de l'AIEA menées en Union soviétique dans le cadre de ce programme.

Nous appuyons les activités de l'Agence s'agissant de programmes tels que le Système international de documentation nucléaire (INIS) et coopérons aux programmes de l'AIEA dans le domaine des données nucléaires, de l'énergie nucléaire et de son cycle de combustible, etc. L'Union soviétique appuie activement les activités de l'Agence dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée qui, à l'avenir, pourrait se révéler une source d'énergie inépuisable. L'Union soviétique participe toujours davantage à la mise en oeuvre des programmes d'assistance technique de l'Agence. En 1987, notre contribution volontaire au Fonds d'assistance technique et de coopération de l'AIEA atteindra 3 434 000 dollars en devises nationales.

M. Timerbaev (URSS)

L'Union soviétique est fermement convaincue que l'énergie nucléaire est la seule option qui s'offre actuellement. Cependant, celle-ci doit être développée dans des conditions de sécurité maximale pour les hommes et l'environnement. L'accident survenu dans la centrale nucléaire de Tchernobyl et les accidents survenus dans d'autres centrales nucléaires prouvent à l'évidence qu'une large coopération internationale et des efforts faits de concert par les Etats sont nécessaires pour pleinement garantir la sécurité nucléaire.

A cet égard, nous constatons avec satisfaction qu'à la suite d'efforts collectifs déployés au sein de l'AIEA il a été possible en peu de temps de rédiger et d'adopter deux conventions internationales importantes : la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Ces conventions, dont le but est d'unir dans les décennies à venir les efforts de nombreux Etats afin d'assurer la sécurité des installations nucléaires, constituent une base solide à un programme général pour un développement soutenu et sûr de l'énergie nucléaire. L'Union soviétique a participé on ne peut plus activement à la mise au point de ces documents. Premier pays à signer ces conventions, l'Union soviétique a déclaré qu'elle les mettrait en oeuvre dès leur signature. Aujourd'hui, plus de 60 Etats y ont adhéré et nous espérons que ce nombre augmentera. Nous partageons l'opinion des pays qui estiment qu'il est indispensable de notifier rapidement les accidents nucléaires, y compris ceux qui peuvent être liés à des installations militaires et à des essais d'armes nucléaires.

M. Timerbaev (URSS)

La volonté manifestée par l'URSS de développer une plus grande coopération internationale pour prévenir et éliminer les accidents dans les centrales nucléaires est à l'origine du Programme de création d'un système international de développement sans danger de l'énergie nucléaire que l'URSS a soumis à la dernière session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA et qui a été distribué en tant que document des Nations Unies (A/41/652).

Le programme soviétique prévoit la création d'une base matérielle, scientifique et technique d'un développement sans danger de l'énergie nucléaire, qui serait par la suite complétée par des normes législatives internationales et par des accords. Le programme contient tout un ensemble de mesures pratiques, notamment la création prochaine d'un système de notification des accidents et incidents survenus dans les centrales nucléaires lorsqu'ils s'accompagnent d'une émission de substances radioactives qui risquent d'être emportées au-delà des frontières. Ce programme prévoit en outre la création, dans le cadre d'un système international de développement sans danger de l'énergie atomique, d'un mécanisme d'octroi d'une aide en cas de danger ou d'accident, et un accord aux termes duquel les Etats s'engageraient à appliquer, dans leurs activités nucléaires, les recommandations élaborées par l'Agence internationale de l'énergie atomique touchant la sécurité des installations nucléaires. Le programme prévoit également la collecte, l'échange de données sur les accidents survenus dans les centrales nucléaires, leurs causes, leur évolution et leurs conséquences. Il prévoit encore l'élaboration d'un ou de projets de construction d'une nouvelle génération de réacteurs à neutrons thermiques ou à neutrons rapides.

Le Programme prévoit également la mise au point d'un système fiable pour prévenir les attaques contre les installations nucléaires et l'élaboration d'une convention internationale sur cette question. Un système fiable de mesures doit être élaboré rapidement pour faire face au terrorisme nucléaire.

Nous avons appris aujourd'hui avec satisfaction que 19 pays avaient déjà adhéré à cette convention sur la protection physique des matériaux nucléaires, et nous espérons qu'ils ratifieront cette convention le plus rapidement possible pour qu'elle puisse entrer prochainement en vigueur.

Notre programme de développement sans danger de l'énergie nucléaire prévoit également l'élaboration d'un instrument international sur la responsabilité des

M. Timerbaev (URSS)

dégâts nucléaires et le développement du rôle et des possibilités de l'AIEA dans le renforcement du régime de l'utilisation sans danger de l'énergie nucléaire. Nous sommes sûrs que des institutions spécialisées comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique de l'ONU sur les effets des rayonnements ionisants et l'Unesco pourraient jouer un rôle plus actif à cet égard.

En d'autres termes, le développement de la technique nucléaire présente à l'Organisation des Nations Unies, à ses organes et à ses institutions spécialisées de nouvelles exigences qui nécessitent la mobilisation de toutes les ressources disponibles.

En conclusion, nous espérons vivement que l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres organisations internationales continueront à faire en sorte que l'énergie nucléaire soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques pour le bien de toute l'humanité.

M. MEISZTER (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique telles qu'elles sont reflétées dans le rapport annuel pour 1985 montrent clairement l'importance de cette organisation. Les trois principales fonctions de l'Organisation restent, selon nous, les suivantes : la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire grâce à la coopération dans les domaines de la recherche, de la technologie, des échanges d'informations et de l'assistance technique, une attention particulière devant être apportée aux besoins des pays en développement; l'élaboration de moyens destinés à assurer la sécurité de toutes ces activités, comme le prévoit déjà le Programme de l'Agence; et, la troisième, qui n'est pas la moins importante, la garantie des objectifs pacifiques des applications de l'énergie nucléaire, comme le décrit le statut de l'Agence, notamment depuis que l'Agence s'est vu confier la tâche de surveiller et de vérifier l'application et le respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Hongrie, qui s'est engagée à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, appuie fermement les activités de l'Agence. Depuis plus de 30 ans, elle applique diverses technologies nucléaires aux fins de recherche et de production d'énergie, qu'elle juge utiles et dans bien des cas irremplaçables.

M. Meiszter (Hongrie)

En fait, la Hongrie, pauvrement dotée en ressources classiques d'énergie, a dû se tourner vers l'énergie nucléaire et a commencé à construire à Paks, au milieu des années 70, sa première centrale nucléaire à quatre réacteurs, d'une puissance de 1 760 mégawatts. En 1985, les deux premières unités de la centrale nucléaire de Paks produisaient déjà presque 25% de l'électricité en Hongrie. La troisième unité a été reliée, pour la première fois seulement il y a quelques semaines, au réseau d'énergie. Avec les deux autres bâtiments, la centrale nucléaire fournira l'an prochain un tiers de l'énergie nationale. Le quatrième réacteur, ayant également une capacité de 440 mégawatts, commencera à fonctionner en 1987 ou 1988. Les plans prévoient la construction de deux unités supplémentaires dans les années 90, et chacune aura une capacité de production de 1 000 mégawatts.

En construisant cette centrale, une attention particulière a été consacrée aux questions de sécurité afin d'assurer la sûreté absolue du fonctionnement de la centrale. Une attention particulière a été consacrée à la prévention du danger de radiation. Un cinquième des quelque 100 milliards de forints investis dans les quatre réacteurs seront affectés aux installations de sécurité. En plus du matériel de sécurité à multiples niveaux, il existe 21 stations de mesure dans une zone de 30 kilomètres, et des échantillons sont pris à plus de 100 points. Mais plus important encore, pendant toute la période de construction et pendant la phase opérationnelle, une attention exceptionnelle a été et continue à être accordée au niveau élevé de qualification professionnelle et, si je peux m'exprimer ainsi, à la conscience du danger parmi les opérateurs et tout le personnel de la centrale. Nous sommes très sensibles aux activités déployées par l'Agence dans ce domaine, qui nous ont aidés à plus d'un titre.

L'accident nucléaire survenu à Tchernobyl, qui a causé des dégâts matériels très graves, sans parler des tragiques pertes en vies humaines, et d'éventuels accidents analogues à l'avenir, exigeaient que des mesures immédiates soient prises afin d'assurer la sûreté de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

M. Meiszer (Hongrie)

Bien que la recherche de sources complémentaires d'énergie, surtout dans le domaine des sources d'énergie dites renouvelables soit menée plus rapidement que par le passé, il devient de plus en plus clair qu'une utilisation accrue de l'énergie nucléaire deviendra une nécessité dans les décennies à venir. C'est une réalité qui détermine la nécessité de l'accroissement de la sûreté nucléaire. C'est le domaine par excellence où la recherche de solutions ne saurait se limiter à des frontières nationales. A cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique est indubitablement l'instance la plus appropriée pour rechercher les meilleures solutions possibles et elle est l'institution la plus compétente pour adopter des mesures directes dans ce domaine, mesures qui, c'est certain, auront des incidences organisationnelles et matérielles inévitables.

Les organes compétents des Nations Unies et leurs institutions spécialisées devraient également agir, c'est déjà le cas pour la recherche de solutions à ces tâches urgentes et importantes.

Compte tenu de tout cela, une initiative relevant également de la compétence de l'Agence, a été lancée en juin dernier dans la capitale de mon pays. A cet égard, les dirigeants des Etats membres du Traité de Varsovie ont émis l'opinion que le rôle des organisations internationales, telles que l'Agence, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, devrait s'accroître s'agissant de la mise en place d'un système international de développement de la sûreté de l'énergie nucléaire. A cet égard, ma délégation est heureuse de voir que plusieurs événements positifs se sont produits et que des solutions réalistes et viables ont été trouvées à plusieurs questions, telles que la prompt notification et l'assistance mutuelle en cas d'accident nucléaire.

La session extraordinaire et la trentième session ordinaire de l'AIEA ont prouvé que les Etats membres de l'Agence sont fermement décidés à coopérer pour garantir la sécurité de l'utilisation accrue de l'énergie atomique.

Mon gouvernement est très sensible et attache une grande importance politique à la prompt élaboration et à l'approbation par l'Agence de deux conventions internationales essentielles sur la sûreté nucléaire, notamment la Convention sur la prompt notification en cas d'accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique. Nous espérons sincèrement qu'un nombre plus grand d'Etats Membres des Nations Unies, non membres

M. Meiszter (Hongrie)

de l'Agence, deviendront parties à ces deux conventions signées à la session extraordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Hongrie pour sa part fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire aboutir le processus de ratification des deux conventions sans retard.

Nous souhaitons attirer l'attention sur un autre accord important, à savoir la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. L'Agence à maintes reprises a souligné l'importance de ladite convention. A ce jour, 19 Etats sur les 21 requis pour que la Convention entre en vigueur ont déposé leurs instruments de ratification. Mon gouvernement serait heureux de voir que les Etats signataires agissent dans ce sens.

Les événements de ces derniers mois nous ont fortement rappelé toute la portée de notre responsabilité, que certains groupes préoccupés par l'avenir de l'humanité ont exprimée très succinctement : il n'y a qu'une seule terre.

Nous pouvons contribuer à la préservation de cette terre en utilisant l'énergie nucléaire pour remplacer d'autres sources d'énergie qui en fin de compte détruisent beaucoup plus notre environnement. Mais cela nous ne pouvons le faire qu'en assurant que cette énergie reste sûre, donc en faisant tous les efforts pour prévenir et supprimer toute possibilité de son application militaire.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de parler au nom des cinq pays nordiques, Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède, et je voudrais faire la déclaration suivante sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Tout d'abord, les délégations nordiques souhaitent féliciter l'Agence de l'efficacité avec laquelle elle s'est acquittée de ses fonctions tant en 1985 que cette année. Nous souhaitons par ailleurs réitérer notre plein appui à l'AIEA et à son directeur général, M. Hans Blix.

Nos commentaires sur les travaux de l'AIEA porteront moins cette fois sur le rapport concernant les activités en 1985 et davantage sur l'incidence des événements récents. Les efforts entrepris dans le sillage de l'accident intervenu à Tchernobyl en avril 1986 ont prouvé amplement la nécessité d'intensifier la coopération internationale en matière de sûreté des installations nucléaires et la capacité de la communauté internationale de relever ce défi dans le cadre de l'AIEA.

Il est remarquable, en fait, qu'il ait été possible dans un laps de temps très bref cette année de lancer un programme élargi de sûreté nucléaire et de se mettre

M. Bierring (Danemark)

d'accord sur deux importantes conventions portant respectivement sur la prompt notification et sur l'assistance d'urgence en cas d'accident nucléaire.

Les pays nordiques ont été au nombre des 50 Etats et plus qui ont signé la Convention lors de la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA en septembre à Vienne. En outre ils ont déclaré qu'ils appliqueraient les deux conventions à titre provisoire et ce immédiatement, même avant d'être juridiquement liés par ces dispositions.

Les pays nordiques appuient fermement ces deux conventions et engagent vivement les Etats qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à ces deux conventions.

Bien que les deux conventions soient importantes, elles n'englobent pas tous les renseignements détaillés dont on a besoin pour se préparer de façon appropriée à des situations d'urgence à l'avenir. C'est pourquoi dans bien des cas on souhaite beaucoup compléter les conventions par des dispositifs bilatéraux et régionaux.

Les pays nordiques depuis de longues années coopèrent étroitement dans le domaine nucléaire. Dès 1957, ils ont créé un comité de liaison nordique pour l'énergie atomique. Un accord d'assistance en cas d'accident d'irradiation a été conclu en 1963 entre le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède et avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. D'importants programmes nordiques de recherche en matière de sûreté nucléaire ont vu le jour.

De plus, il a été convenu en 1976 qu'un pays nordique devrait informer les autres pays nordiques à l'avance des aspects liés à la sécurité des nouvelles installations nucléaires devant être construites près des frontières.

A l'heure actuelle, une nouvelle expansion, ou plutôt une officialisation de la coopération nordique dans le domaine de la sûreté nucléaire est en cours de discussion. On envisage que les pays nordiques augmentent leur échange de renseignements portant sur la sûreté nucléaire et intéressant les installations et les activités nucléaires. L'expansion, notamment, inclura probablement des engagements plus précis, plus concrets concernant la notification et la consultation entre les pays concernés. A titre de première mesure, des accords bilatéraux allant dans ce sens ont été conclus respectivement entre le Danemark et la Suède, entre la Norvège et la Suède.

M. Bierring (Danemark)

Des dispositions analogues pourraient probablement être appliquées ailleurs dans les relations entre les pays voisins. Les pays nordiques, pour leur part, appliqueront l'expérience acquise en vertu de leurs arrangements bilatéraux dans leurs contacts bilatéraux ultérieurs avec d'autres pays à propos des installations nucléaires.

M. Bierring (Danemark)

A la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, une attention considérable a été accordée à la question de la responsabilité internationale en cas d'accidents nucléaires ayant des effets transfrontières. La tâche urgente qui incombe maintenant à l'Agence, c'est de rendre plus efficaces et plus largement applicables les règles existantes dans ce domaine, énoncées dans de nombreuses conventions internationales. Tous les pays devraient adhérer à ces règles.

Il ne suffit pas, cependant, de prendre des mesures pour pallier les effets des accidents nucléaires. Il importe plus encore de faire des efforts pour réduire les risques d'accidents nucléaires en tant que tels. Nous nous félicitons donc que l'AIEA ait élargi ses activités destinées à promouvoir la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et de protection contre les radiations. Il reste, cependant, beaucoup à faire dans ce domaine.

Les pays nordiques pensent notamment qu'il y a encore beaucoup à faire pour développer les directives et les critères internationaux de sécurité ou pour en établir de nouveaux devant régir la mise au point, l'emplacement, la construction, le fonctionnement et l'entretien des installations nucléaires. Les pays nordiques sont prêts à appuyer les mesures appropriées envisagées dans le cadre de l'AIEA qui permettraient de vérifier au plan international que les normes les plus élevées de sécurité sont respectées. A cet égard, le souci de souveraineté nationale ne doit pas entraver les efforts faits pour renforcer la sécurité, efforts conformes aux intérêts de tous les pays.

Mes observations faites au nom des pays nordiques et qui accordent une attention particulière à la sécurité nucléaire, n'impliquent pas que nous faisons peu de cas des autres aspects importants des activités de l'AIEA. Les pays nordiques attachent, notamment, une importance cruciale au système des garanties de l'AIEA, premier système de vérification internationale sur place. Les pays nordiques se félicitent que les garanties de l'AIEA aient été appliquées pour la première fois en 1985, conformément à l'offre de soumission volontaire de quatre Etats dotés d'armes nucléaires, et que le cinquième Etat doté d'armes nucléaires ait décidé de soumettre, le moment venu, ses installations nucléaires civiles au

M. Biering (Danemark)

système des garanties de l'AIEA. Les pays nordiques pensent que les activités touchant aux garanties de l'AIEA devraient progressivement s'élargir de façon que les garanties de l'AIEA deviennent universellement applicables à toutes les activités nucléaires pacifiques de tous les Etats - principe approuvé par consensus à la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Enfin, les pays nordiques souhaitent féliciter l'AIEA de son programme efficace d'assistance technique. L'assistance technique fournie par le biais de l'AIEA revêt une grande importance pour les pays en développement. Elle constitue également un moyen important d'appliquer les principes de l'article IV du Traité sur la non-prolifération. Les pays nordiques ont appuyé le développement du Fonds de contributions volontaires de l'AIEA consacré à l'assistance technique.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Mexique souhaite remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, pour son exposé clair et lucide des activités de l'Agence ainsi que pour son dévouement bien connu à la réalisation des objectifs de l'AIEA.

Les applications pacifiques de l'énergie nucléaire se multiplient dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la médecine; en 1985, 15 % de la production mondiale d'électricité provenaient de cette source. Ces faits soulignent le rôle croissant que devra jouer l'AIEA dans la promotion des avantages dérivés de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Comme l'an dernier, nous sommes heureux de constater que les ressources destinées aux activités de coopération technique se sont de nouveau accrues en 1985 et ont atteint un montant de 38,1 millions de dollars. Comme l'indique le rapport, cette augmentation de ressources s'est traduite par un élargissement du programme de coopération technique de l'Agence, qui englobe des missions d'experts, de l'équipement, des bourses et des cours de formation, dont bénéficient particulièrement les régions du monde en développement. Cependant, nous devons tous reconnaître qu'il reste beaucoup à faire.

Ma délégation se félicite de voir que le rapport souligne la participation croissante et toujours plus active des pays en développement au programme de coopération technique; elle s'est traduite par l'organisation de réunions et de

M. Marin Bosch (Mexique)

cours de formation, la fourniture de services d'experts, l'organisation de conférences, la fourniture de bourses et d'une assistance en nature. Seuls les efforts concertés des pays en développement et des pays développés pourront assurer le succès continu du Programme. Dans ce contexte, mon gouvernement réitère l'opportunité d'encourager le recrutement croissant d'experts originaires de pays en développement.

De même, ma délégation loue les efforts que déploie l'Agence pour renforcer la planification des programmes électronucléaires dans les pays en développement. Elle appuie pleinement les conclusions du séminaire sur le coût et le financement des programmes électronucléaires concernant le rôle utile que peut jouer l'AIEA en promouvant des études de faisabilité financière qui faciliteraient l'obtention des crédits nécessaires. Nous constatons également avec satisfaction que l'agriculture et l'alimentation continuent d'occuper une place privilégiée dans le vaste programme d'activités de l'Agence.

La troisième Conférence des Etats parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en septembre 1985, a reconnu l'importance de l'AIEA comme principal agent pour le transfert des techniques en matière d'énergie nucléaire; ma délégation souscrit à cette idée et félicite l'Agence de tous les efforts qu'elle fait pour appliquer les recommandations de la Conférence relatives au renforcement de ses programmes d'assistance aux pays en développement.

Le Mexique pense que l'application du système des garanties constitue l'une des tâches essentielles de l'Agence. A cet égard, ma délégation prend note avec satisfaction du fait qu'en 1985, l'Agence n'a détecté aucune anomalie qui puisse indiquer un détournement de quantités significatives de matières nucléaires soumises aux garanties. Le système des garanties de l'Agence constitue un mécanisme de vérification important qui engendre la confiance entre les Etats, car il garantit que toutes les activités nucléaires soumises au système sont consacrées à des objectifs pacifiques. Tous les Etats - je souligne, tous les Etats - devraient se soumettre à ce système.

M. Marin Bosch (Mexique)

Il est particulièrement important, de l'avis de ma délégation, que les Etats dotés d'armes nucléaires acceptent volontairement que l'AIEA inspecte leurs installations nucléaires pacifiques en les soumettant au système des garanties de l'Agence. Si cette tendance se généralisait, l'Agence pourrait développer ses capacités techniques et scientifiques pour qu'on puisse, à l'avenir, lui confier le soin de vérifier le respect des accords qui pourraient intervenir en matière de désarmement nucléaire.

M. Marin Bosch (Mexique)

Sans nier l'importance du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui préoccupe mon gouvernement c'est que les ressources financières affectées au programme de garanties dépassent de plus en plus celles destinées aux activités de coopération et d'assistance technique. Le rapport de 1985 montre que les dépenses du système des garanties ont quadruplé depuis 10 ans, passant d'un peu plus de 7 millions en 1975 à presque 30 millions en 1985. Ma délégation estime que si le programme de l'Agence dans le domaine des garanties est digne d'être reconnu, il faut augmenter la somme des ressources consacrées à la coopération et à l'assistance technique.

Le sujet de la sécurité nucléaire a acquis une priorité absolue après le tragique accident de la centrale de Tchernobyl. Face aux tragiques conséquences de cet accident, il est devenu nécessaire pour la communauté internationale de participer à l'aide immédiate aux victimes et à l'évaluation et à l'analyse des systèmes de sécurité des installations nucléaires.

L'Agence, je le souligne, a fourni un cadre approprié qui permet aux savants de toutes les latitudes d'entamer des discussions sur les divers aspects de la sécurité nucléaire et de commencer à mettre au point un programme ambitieux d'amélioration du système de sécurité dans les centrales nucléaires. On a également commencé à dresser le cadre juridique permettant à la communauté internationale d'agir rapidement en cas d'accident nucléaire.

Pendant la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, tenue à Vienne les 24 et 25 septembre derniers, deux nouvelles conventions furent adoptées en vue d'assurer la prompt notification en cas d'accident nucléaire et de fournir une assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique.

Seuls le dialogue constructif et la coopération internationale pourront diminuer le danger de nouveaux accidents nucléaires et permettront une meilleure application des dispositions de l'article 4 du Traité de non-prolifération :

"faciliter ... l'échange le plus large possible d'équipement, de matériaux et de renseignements scientifiques et technologiques pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En dernier lieu, l'année prochaine aura enfin lieu la Conférence des Nations Unies pour le développement de la coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous nourrissons

M. Marin Bosch (Mexique)

l'espoir que cette conférence pourra apporter une contribution importante qui permettra à l'AIEA :

"d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité du monde entier.

M. OCHIRVAL (Mongolie) (interprétation du russe) : Tout d'abord, la délégation mongole tient à exprimer sa reconnaissance au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Blix pour son rapport oral circonstancié et pour le rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale. Il a établi de façon synthétique et accessible le bilan des activités de l'Agence pour l'exercice passé.

En République populaire mongole, une grande attention est accordée aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au développement de la coopération avec elle. Nous estimons que la visite officielle dans notre pays du Directeur général, l'été dernier, en qualité d'hôte du Gouvernement de la République populaire mongole, et ses rencontres et ses conversations avec les dirigeants du pays ont jeté les bases du développement et de l'élargissement de notre coopération. Incidemment, il a aussi rencontré les membres de notre Académie nationale des sciences.

L'instauration d'un système international d'utilisation sûre de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est intimement liée à la non-prolifération et à l'élimination des armes nucléaires. C'est précisément à ces deux niveaux qu'oeuvre l'AIEA. C'est pourquoi notre délégation constate avec satisfaction le rôle croissant de l'Agence dans le monde contemporain de l'énergie nucléaire.

L'énergie qui provient de la fission de l'atome est un éclatant succès de l'esprit humain. Elle promettait d'être un bienfait considérable pour l'humanité et la solution des grands problèmes énergétiques de l'humanité et un puissant soutien dans la lutte contre la pauvreté et la maladie. Cependant, du fait de certaines circonstances historiques et, en premier lieu, de l'ambition et de l'égoïsme des militaristes et réactionnaires, cette grande découverte scientifique a d'abord été utilisée pour la fabrication d'une arme d'une capacité de destruction effrayante.

On sait que l'Union soviétique, même à cette époque, au tout début de l'ère atomique, proposa d'abolir cette arme, de la tuer dans l'oeuf et d'établir un système international de garanties pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Cependant, les milieux impérialistes, encouragés

M. Ochirval (Mongolie)

par leur monopole de cette super-arme, n'ont pas répondu à cette proposition. Ils n'ont pas davantage répondu aux appels de la communauté internationale et aux avertissements de scientifiques remarquables comme Einstein, Curie et d'autres à propos du danger imprévisible de l'utilisation de l'énergie de l'atome à des fins guerrières et destructives.

La course nucléaire imposée au monde par les milieux militaristes et impérialistes, qui poursuivent l'illusion de la suprématie militaire et stratégique, a eu pour effet que les arsenaux accumulés de ces armements menacent aujourd'hui l'existence même de la civilisation humaine et la vie sur la terre.

Devant la prise de conscience universelle de ce danger, la réduction immédiate de tous les arsenaux nucléaires, suivie de leur élimination, devient la tâche essentielle de la communauté internationale. C'est de cela précisément que dépend finalement le progrès dans d'autres domaines comme le développement et le progrès économique et social, l'élimination de la pauvreté et de la faim, la protection de l'environnement et ainsi de suite.

Dans le cadre du système des Nations Unies et au-delà, on est au courant des efforts systématiques et des initiatives de paix de l'Union soviétique et des pays socialistes ayant pour but de juguler la course aux armements, de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement et la prise de conscience générale et totale de la responsabilité de l'humanité envers la paix et la sécurité. C'est précisément ces aspirations qui ont motivé la présentation à cette session de l'Assemblée générale, d'une proposition des pays socialistes sur la création d'un système général de sécurité internationale. La mise en oeuvre de cette idée non seulement épargnerait au peuple le sentiment de peur pour l'avenir, mais introduirait un changement radical et un assainissement radical des relations internationales.

Le Gouvernement de la République populaire mongole prend note avec satisfaction de la contribution de l'AIEA dans la mise en oeuvre du contrôle et du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Le bilan de la troisième Conférence de l'examen du Traité sur la non-prolifération, qui a eu lieu l'année dernière, a souligné le rôle important de l'AIEA dans ce domaine. On peut souligner que le système de garanties de l'AIEA constitue actuellement un instrument reconnu pour le contrôle international de la non-prolifération des armes nucléaires et, en répondant aux objectifs d'universalisation du Traité, il

M. Ochirval (Mongolie)

contribue en même temps à la promotion de l'utilisation plus efficace du potentiel pacifique de l'atome. La République populaire de Mongolie, comme par le passé, favorise la garantie de l'universalité du Traité sur la non-prolifération. A la troisième Conférence d'examen, elle a proposé de lancer, au nom des participants à la Conférence, un appel à tous les Etats, et en particulier aux puissances nucléaires et périnucléaires qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils adhèrent au Traité.

M. Ochirval (Mongolie)

Le renforcement du système de contrôle des matières nucléaires est une part importante et intégrante des activités de l'AIEA. Cette année, la République populaire de Mongolie a signé et ratifié la Convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires. Sans aucun doute, la prompte entrée en vigueur de cette convention contribuerait à renforcer le régime de contrôle dans ce domaine important. En même temps, notre délégation souhaite que l'on mette au point un instrument international pertinent qui fermerait définitivement la porte au terrorisme nucléaire. Nous soulignons également la nécessité de prévenir toute attaque nucléaire contre des installations nucléaires pacifiques.

La République populaire de Mongolie se félicite du bilan positif des sessions ordinaire et extraordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces sessions ont confirmé, une fois encore, le rôle central de l'AIEA dans la garantie du développement pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme présenté par l'Union soviétique revêt une grande importance dans ce domaine.

La délégation de la République populaire de Mongolie souligne également que, dans le cadre de l'AIEA, la communauté internationale a pris, tant au niveau national qu'au niveau international, des mesures fiables en vue de renforcer le régime des garanties et le contrôle, notamment en cas d'accident, qui comprennent entre autres la notification rapide et l'assistance à apporter aux pays frappés par de tels accidents.

Nous nous félicitons de l'adoption des deux conventions au cours de la première session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA. En effet, ce sont des textes qui serviront de base à un régime international de développement pacifique de l'énergie nucléaire. A cet égard, je voudrais évoquer la déclaration qu'a faite le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Mongolie au cours du débat général, dans laquelle il a souligné ce qui suit :

"Mon Gouvernement souscrit aux efforts faits dans le cadre de l'AIEA pour assurer la sûreté de l'utilisation de l'énergie nucléaire. La République populaire de Mongolie a l'intention d'adhérer aux deux importantes conventions adoptées lors de la récente session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA." (A/41/PV.20, p. 41)

M. Ochirval (Mongolie)

L'accord auquel on est parvenu sur deux conventions aussi importantes et leur conclusion rapide souligne encore une fois, d'une part, l'importance que revêt ce problème pour la communauté internationale et, par ailleurs, la possibilité de se mettre d'accord sur les questions les plus complexes, à condition qu'il y ait la volonté politique nécessaire et le désir de parvenir à un résultat. Cette manifestation dont il faut se réjouir reflète une attitude qui démontre combien les Etats sont conscients de leurs responsabilités à l'égard d'un problème aussi vital pour l'humanité, et elle incite à agir dans d'autres domaines aussi.

La délégation de la République de Mongolie appuie dans son ensemble le programme des activités de l'AIEA pour les deux prochaines années, qui prévoit d'élargir la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La coopération technique occupe une place particulière dans les activités de l'Agence. Nous prenons note avec satisfaction de la croissance constante du fonds de l'AIEA à cette fin.

La République populaire de Mongolie prend un vif intérêt au développement de ses liens avec l'AIEA, surtout dans le domaine des techniques atomiques et de leur utilisation et dans le domaine de la santé, de la biotechnologie et de l'agriculture. Il s'agit là, en effet, de l'orientation la plus riche en perspectives pour notre pays.

Pour conclure, je voudrais souligner que notre délégation appuie le projet de résolution A/41/L.32 portant sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. KENNEDY (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : En tant que représentant des Etats-Unis auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), j'éprouve un grand plaisir à me joindre à vous aujourd'hui à l'occasion de l'examen du rapport annuel de l'AIEA. Je me félicite particulièrement d'avoir l'occasion de réaffirmer le ferme appui de mon gouvernement au travail important que réalise l'AIEA et de faire quelques brèves observations sur le bilan solide de ses réalisations dans le domaine de la promotion de l'utilisation pacifique et sûre de l'énergie atomique dans l'intérêt des peuples du monde entier. Mon gouvernement s'associe à ceux qui ont félicité le Directeur général pour son rapport et son exposé excellents qui reflètent les travaux de l'Agence. L'AIEA, son personnel et ses Etats membres peuvent à juste

M. Kennedy (Etats-Unis)

titre être fiers et satisfaits des garanties en vigueur et des activités de coopération technique de l'Agence ainsi que des résultats obtenus dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Depuis 30 ans qu'elle existe, l'AIEA prend une importance toujours plus grande en tant qu'instrument clef dans les efforts globaux tendant à se protéger contre une nouvelle prolifération des armes nucléaires, tout en assurant que les avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sont aussi largement disponibles que possible. C'est une agence qui, aux yeux des Etats-Unis, est l'une des plus importantes de toutes les institutions internationales.

Le programme vital des garanties internationales administré par l'AIEA fournit aux Etats du monde entier l'assurance nécessaire que l'énergie nucléaire n'est utilisée qu'aux fins pacifiques prévues. Ainsi, le programme de garanties internationales fournit la base nécessaire à une large coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique dans l'intérêt de tous. Mon gouvernement se félicite en particulier de ce que l'Agence ait continué de renforcer son programme de garanties, mettant au point des façons nouvelles et plus efficaces d'augmenter la confiance internationale, tout en surveillant de très près l'engagement des ressources que cela représente.

Il faut aussi féliciter l'Agence pour ses efforts satisfaisants en vue de promouvoir une large utilisation pacifique de l'atome. Ses activités de coopération technique dans le domaine de l'énergie nucléaire, y compris la médecine nucléaire et l'amélioration de l'alimentation et de l'agriculture, contribuent énormément au bien-être des peuples du monde entier.

L'Agence joue également un rôle de premier plan dans les efforts faits pour que l'énergie nucléaire soit utilisée d'une manière telle que la santé et la sécurité publiques soient pleinement protégées. Au début de cette année, à la suite de l'accident de Tchernobyl, nous avons pu constater le rôle critique de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire. La réaction rapide et efficace de l'Agence à la suite de cet accident, et les efforts qu'elle a déployés ensuite pour faire face de manière globale à ses conséquences immédiates et à long terme, reflètent abondamment l'initiative et le sérieux qui ont caractérisé pendant tant d'années les travaux de l'Agence.

M. Kennedy (Etats-Unis)

Mon gouvernement souhaite particulièrement féliciter l'AIEA de sa contribution aux efforts, couronnés de succès, qu'ont faits les Etats Membres afin de conclure en quelques semaines des négociations sur deux conventions internationales portant sur la notification rapide et l'assistance en cas de situation d'urgence. Ces conventions sont importantes, non seulement en raison de leurs applications pratiques, mais aussi du fait qu'elles sont nées d'un esprit de compromis et de coopération, fait bien trop rare dans les instances multilatérales. C'est ce même esprit constructif qui est apparu à la réunion d'experts qui s'est tenue en août après Tchernobyl et à la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA sur la sûreté nucléaire en septembre. Chacune de ces réunions a donné lieu à un échange de vues pleinement constructif, qui constituera sans aucun doute la base des nouvelles activités de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire.

M. Kennedy (Etats-Unis)

J'ai mentionné ces récentes initiatives prises par l'Agence parce qu'elles sont caractéristiques de la façon dont l'AIEA oeuvre d'année en année. A cet égard, 1985 - sur laquelle le Directeur général a établi un rapport si complet - n'a pas fait exception. Même si la plupart de ses activités ne font pas la une des journaux de par le monde et même si la plupart de ses projets, cours et programmes spéciaux ne retiennent que peu ou pas du tout l'opinion publique, l'Agence accomplit constamment sa tâche avec dévouement et compétence. Elle cherche toujours à aller dans le sens des divers intérêts et besoins de ses membres.

Parallèlement, il faut faire en sorte pour qu'à l'avenir l'AIEA demeure une institution internationale efficace - une institution qui remplisse en premier lieu son mandat technique de garanties, de coopération technique et de sécurité nucléaire. Par le passé, l'Agence a pu se laisser entraîner dans des controverses politiques et des questions étrangères à son statut et à sa mission. Ces controverses ont malheureusement retenu de façon inutile et peu souhaitable l'attention de ses institutions chargées d'établir la politique et de ses organes dirigeants. Les Etats-Unis constatent avec satisfaction que l'on semble s'écarter de ce genre de débats étrangers à la question. Il incombe à tous ses membres de faire le maximum pour que l'Agence ne soit pas détournée de ses missions essentielles qui sont d'ordre technique.

Mon gouvernement pense également que l'AIEA doit continuer d'être la principale institution internationale dans laquelle tous les Etats puissent joindre leurs efforts pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ainsi, le caractère d'universalité doit continuer d'être un principe directeur de cette agence. Dans le cas contraire, l'objectif qui est de permettre aux peuples du monde entier de bénéficier au maximum des effets positifs de l'utilisation pacifique et en toute sûreté de l'énergie nucléaire ne pourra être atteint.

Je suis persuadé que les autres Etats Membres partagent nos vues en ce qui concerne l'Agence et sont d'accord sur l'importance de sa mission technique. Je suis certain que dans l'année à venir - une année qui promet d'être riche en défis et en progrès - elle continuera à maintenir les normes de qualité qu'elle s'est fixées. Je suis également certain que les résultats constants et importants que nous avons constatés l'année dernière se poursuivront dans l'année à venir - et cela, dans une grande mesure, grâce à la direction éclairée de M. Hans Blix.

M. Kennedy (Etats-Unis)

Avant de terminer, je voudrais signaler que ma délégation a pris note avec intérêt des observations faites par certains orateurs qui m'ont précédé concernant les efforts en vue d'accroître le contrôle des armes nucléaires et de parvenir finalement à l'élimination de ces armes. Ma délégation tient également à signaler que les Etats-Unis ont également présenté des propositions fiables en vue de parvenir à ces objectifs. Les Etats-Unis espèrent également que ces propositions seront examinées attentivement par l'Union soviétique étant donné que la discussion de toutes les propositions concernant les armes nucléaires se poursuit.

Mon gouvernement est heureux de se joindre aux autres Etats Membres pour appuyer tous les programmes à venir de l'Agence pour le plus grand profit de nous tous.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : 1986 a été une année historique pour l'industrie nucléaire et pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). D'une part, nous avons vu une nouvelle assistance de la production de l'énergie électrique d'origine nucléaire et, d'autre part, nous avons assisté à la tragédie de Tchernobyl au cours de laquelle des personnes ont trouvé la mort et nombre d'autres sont susceptibles d'en subir les conséquences à l'avenir. Bref, nous avons été témoins d'un accident nucléaire dans toute sa réalité tragique.

La réaction de l'Agence à Tchernobyl lui a conféré un grand crédit. L'engagement de M. Blix et de ses experts a montré ce qu'une agence technique internationale peut et doit faire. Sa réaction initiale, d'urgence, a été suivie d'une autre réaction excellente et à plus long terme dont nous avons perçu les résultats lors de la première session extraordinaire de l'AIEA qui s'est tenue en septembre dernier. Je veux parler, naturellement, des deux conventions relatives à la sécurité nucléaire que mon gouvernement a, comme beaucoup d'autres, déjà signées.

En félicitant l'AIEA pour ses travaux entrepris à la suite de Tchernobyl, nous ne devons pas perdre de vue les autres rôles vitaux que joue l'Agence. L'AIEA joue un rôle essentiel dans le régime de non-prolifération. Ses activités de garanties continuent d'être de la plus haute importance. Sans elles, les assurances qui découlent des engagements de non-prolifération pris par différents pays sur le plan international, en vertu notamment des dispositions du Traité de non-prolifération, seraient remises en cause.

M. Butler (Australie)

Il faut constater que les inspections de contrôle réalisées par l'AIEA ne compromettent en rien la technologie nucléaire nationale consacrée à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'Australie s'inquiète de voir que certains Etats non dotés d'armes nucléaires ne veulent toujours pas accepter ce fait et continuent de refuser de soumettre leurs installations à usage pacifique - nombre d'entre elles étant des installations ayant trait au cycle de combustible - aux garanties de l'AIEA.

L'argument selon lequel les installations dangereuses doivent se comparer aux dispositions du système de contrôle de l'AIEA se limite parfois aux seuls Etats dont la politique nucléaire suscite une préoccupation particulière, notamment, l'Afrique du Sud et Israël. Alors que des préoccupations sont clairement exprimées à propos de la politique de tels pays, il y a d'autres Etats dont la politique suscite l'inquiétude et auquel il conviendrait de s'adresser sans détour.

L'Australie est fière d'avoir été un des membres fondateurs de l'AIEA. Nous avons toujours appuyé la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais notre rôle au sein de l'Agence a toujours eu pour objectif principal le renforcement du régime international de non-prolifération.

Le Parlement australien examine actuellement une loi destinée à renforcer notre système de contrôle et de comptabilité des matériaux nucléaires par l'intermédiaire du Bureau australien de garanties qui vient d'être créé. Lorsque la loi aura été promulguée, nous serons en mesure de ratifier la Convention sur la protection physique des matériaux nucléaires.

Un des éléments les plus importants de la politique nucléaire de l'Australie est toutefois de s'assurer que l'uranium extrait de notre pays - matériau dont nous possédons 30 % des ressources mondiales connues - ne soit jamais détourné de l'objectif premier, à savoir la contribution à l'échange international de matériau nucléaire consacré exclusivement à des fins pacifiques.

M. Butler (Australie)

Nous y parviendrons, nous en sommes sûrs, grâce à des négociations bilatérales strictes portant sur des accords de garanties avec les pays qui souhaitent acheter notre uranium. Ainsi, nous sommes convaincus de contribuer au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et à l'application des termes de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Voilà un peu plus d'un an, en septembre 1985, des représentants de la plupart des pays représentés dans cette enceinte se sont réunis à Genève pour la troisième Conférence d'examen des Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Lorsque cette conférence a été convoquée, on connaissait parfaitement la difficulté et l'importance des tâches qui nous attendaient; en fait, on peut même dire qu'il y avait quelques appréhensions. Il est donc tout à fait significatif que cette conférence d'examen se soit soldée par le succès brillant et absolu auquel on est parvenu l'année dernière à Genève.

A la suite de ce succès, on a vu l'Agence internationale de l'énergie atomique employer ses compétences professionnelles pour traiter des suites d'un accident nucléaire et soumettre ensuite aux Etats Membres des propositions pour améliorer la sécurité des installations nucléaires qui ont été adoptées ultérieurement à la première session extraordinaire de l'Agence. Le rôle plus large joué par l'Agence a été défini de façon admirable aujourd'hui, devant nous, dans sa déclaration, par son Directeur général, M. Hans Blix, auquel ma délégation dit toute sa gratitude pour son intervention et le rapport annuel de l'Agence.

Mais nos félicitations et nos remerciements ne vont pas seulement à M. Blix mais également à ses collaborateurs dévoués et aux experts qui font tant pour nous. Le fait qu'ils aient pu faire tout ce qu'ils ont fait l'année dernière atteste admirablement l'intégrité professionnelle de l'Agence et, surtout, son indépendance - une indépendance qui lui est indispensable pour s'acquitter de ses fonctions.

Pour conclure, je voudrais dire une fois de plus qu'à mon avis, Tchernobyl, c'est un fait, nous a montré que les radiations ne connaissent pas de frontières, que l'énergie nucléaire doit être protégée et qu'elle ne doit être utilisée qu'à bon escient. La responsabilité de la protection des populations et de leur environnement est indubitablement une responsabilité internationale. L'Agence internationale de l'énergie atomique a joué et doit continuer de jouer son rôle central pour s'acquitter de cette responsabilité internationale.

M. Butler (Australie)

Le projet de résolution figurant dans le document A/41/L.32 bénéficiera, j'en suis sûr, d'un consensus absolu à l'Assemblée. C'est essentiellement un texte de procédure dans son libellé mais c'est également un document de fond et s'il était accepté par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, cela montrerait que nous continuons d'avoir profondément confiance en l'Agence internationale de l'énergie atomique, confiance que partage pleinement mon gouvernement.

La séance est levée à 12 h 45.